

POUR AFFICHER

Le mardi 16 décembre 2014, à 9 h 30, les membres du comité syndical se seront réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

Compétence générale

Adoption du PV du comité du 18 novembre 2014

Compte rendu des délégations d'attribution au président et au bureau

Personnel : création d'un poste de Rédacteur territorial fonction gestionnaire des assemblées, en remplacement du poste d'attaché principal vacant à partir du 1^{er} janvier 2015

Indemnité du trésorier : le comité syndical décide de ne pas reconduire l'indemnité de conseil du comptable.

Décision modificative n°2 : ajustements de crédits pour opérations d'ordre

Rivières : demande de subventions 2015 auprès de l'ADEME, du Département des Deux-Sèvres et de la Région (poste de technicien et travaux)

Vote des participations des collectivités 2015 : Elles sont basées sur le dernier compte administratif voté soit 2013 :

	Montant dépenses CA 2013	Taux 2015	Pour mémoire Taux 2014
Assainissement (HT)			0,63%
Rivières	141 911,42 €	1,92%	2,33%
Déchets (HT)	7 089 113,56 €	95,74%	94,37%
Voirie	21 602,18 €	0,29%	0,31%
Aire couverte - Collège	43 395,85 €	0,59%	0,64%
Gendarmerie	108 652,47 €	1,47%	1,72%
Total	7 404 675,48 €	100,00%	100,00%

Vote des tarifs 2015 - budget Principal : tarifs inchangés hormis les tarifs voirie

Vote du budget Principal 2015 : 886 404 € en fonctionnement (-7.4%) et 294 766 € en investissement

Compétence déchets

Modalités de transfert de la compétence OM à la CC du Mellois : 3 agents sont transférés au 1^{er} janvier 2015. Les conséquences financières et patrimoniales ne sont pas encore arrêtées.

Décision modificative n°3 budget 2014 (opérations d'ordre) **et admissions en non valeur** (555.72 €)

Vote des participations des collectivités 2015 : le SMC ne vote plus la redevance mais demande des participations aux communautés de communes qui choisissent de voter soit la TEOM, soit la REOM.

Vote des tarifs 2015 - budget déchets : pas de changements notoires par rapport à 2014

Vote du budget Déchets 2015 : 6 062 002 € en fonctionnement (-6.4%) et 2 316 595 € en investissement

Participation à l'appel à projet « Territoire zéro gaspillage zéro déchet » porté par le SMITED

Le SMC se porte candidat pour participer à ce programme

Compétence SPANC

Décision modificative n°1 budget 2014 : opérations d'ordre avant transfert.

Modalités et procès-verbal de transfert à la CC Haut-Val-de-Sèvre : un agent est transféré de plein droit. Le PV de transfert est adopté à l'unanimité.

Questions diverses